

**Rapport de la commission du Conseil communal**  
**chargée d'étudier le préavis n°33 concernant une demande de crédit d'investissement de**  
**Fr. 270'000.- pour la réfection des réseaux d'eau et gaz, une nouvelle distribution**  
**électrique basse tension et la réfection de l'éclairage public à la rue de l'Industrie**

La commission s'est réunie le 10 novembre 2004 à 18h00. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Barbara Criblet, Claudine Giroud, Jean-Marc Cousin, Nunzio Indulsi, Olivier Maibach, Jean-François Troyon et Gilles Verdon, rapporteur. Elle a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Charles Forestier, municipal et Monsieur Pierre Siegrist, directeur SE. La commission les remercie pour leur présence et leurs réponses.

Il s'agit tout d'abord de rectifier une petite erreur qui s'est glissée dans le préavis en page 3 et dans les plans. Les conduites de gaz ne seront pas remplacées par un nouveau réseau de PE de calibre 110 ni 200 comme cela figure sur le plan, mais d'un calibre 160.

Les travaux concernés par ce crédit d'investissement s'inscrivent dans la dynamique de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité de notre ville. Ils concernent un tronçon de 100 mètres de la rue de l'Industrie où les conduites n'ont pas encore été remplacées.

Les conduites de gaz sont dégradées et de calibre trop petit. De plus, personne ne dispose de plan détaillé du réseau de cette zone, les cadastres n'étant pas légers il y a 50 ou 80 ans. Cette situation ne peut plus durer car elle pose de gros problèmes dans la gestion des risques de fuite et leur résolution. Il est également à noter que les conduites existantes seront laissées en terre lors des travaux en raison de la difficulté à les situer.

En ce qui concerne le réseau électrique, une armoire électrique sera disposée en bordure de parcelle sur le domaine public, aucun privé n'ayant accepté de la mettre sur son terrain. Un renforcement du réseau électrique est prévu afin de ne plus être limité lors de manifestations se déroulant au bord de la plage. Des tubes de réserves, au nombre de 2, seront disposés afin de permettre une adaptation de l'acheminement de l'électricité en cas d'évolution de la demande.

Pour l'éclairage public, une recherche d'unité par rapport au reste de la ville a été recherchée. Les candélabres seront disposés de l'autre côté de la rue et leur alignement entièrement revu. Ils seront remplacés par un système au sodium plus économique et écologique.

Les entreprises habituelles, telles que Swisscom et Cablecom, ont été avisées des travaux, mais n'ont pas manifesté le besoin particulier d'intervenir dans ce secteur. La circulation ne devrait pas être perturbée pendant la réalisation des travaux qui débuteraient dans les premiers mois de 2005 pour une durée approximative de 4 mois.

La commission est convaincue que l'ensemble des travaux de réfection prévus est indispensable. En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n°33 tel que présenté par la Municipalité.

Gilles Verdon, rapporteur